



## Réunion de Conseil Municipal

Du 23/09/2020

Présents : P. BELY - S. MARIOT - H. BARDIN - M-R. RETAILLEAU - M-C. BAZIN - L. BENARD  
-D.FOUCAUD - A. LERMITE - F.OLLIVIER - M. PAQUEREAU - S. PARPAILLON - L.PIHA - D.  
RICHARD - JF TOUZEAU

Absent excusé : E.ARNOUX

### VIE COMMUNALE


**Règlement intérieur du Conseil Municipal :** Dans un délai de six mois suivant leur installation (article L 2121-8 du CGCT), les conseillers municipaux de communes de 1000 habitants et plus doivent adopter un règlement intérieur du conseil Municipal (seuil abaissé à compter de mars 2020). Ce règlement porte sur le fonctionnement interne de l'assemblée délibérante et facilite le droit des élus. Ce règlement a été validé à l'unanimité et est consultable en Mairie.

**Travaux d'aménagement de sécurité RD80 - Route de la Ferrière et Route de Boulogne :** Une consultation a été lancée au mois d'août pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre. Deux cabinets ont répondu à cette consultation : GEOUEST et SELARL MORINIERE. Après analyse des offres, c'est le cabinet MORINIERE qui est retenu avec l'offre la mieux-disante à 5.750€ HT.

**Salle du Foyer Rural:** Les travaux de la Salle du Foyer Rural sont quasiment terminés, il ne reste que quelques travaux de finition. Les services du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et de la Préfecture sont venus visiter la salle des fêtes le 24/09/2020 lors de la commission de sécurité et d'accessibilité. Du point de vue sécurité, le SDIS donne un avis favorable tandis que la commission d'accessibilité émet quelques réserves, notamment par rapport aux accès à l'extérieur de la salle qui ne sont pas encore accessibles aux personnes à mobilité réduite. Cela n'empêche pas la réouverture de la salle, surtout que le dossier « aménagement des abords de la salle des fêtes » va bientôt être lancé. Une réunion est prévue fin octobre entre les élus et le CAUE 85 (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) afin de travailler sur ce projet.

**Licence IV :** M. et Mme GILBERT, du restaurant le Campagnard, ont fait une demande de transfert de leur licence de débit de boissons à consommer sur place de 4<sup>ème</sup> catégorie, exploitée sur la commune, auprès de la préfecture. Un avis sur ce transfert a été demandé à Monsieur le Maire qui a donné un avis favorable à ce transfert après consultation du conseil municipal.

**Stade de Football:** Un marquage au sol des places de stationnement sur le parking du stade de football va bientôt être réalisé par l'entreprise Marqualigne. Ce parking est déjà utilisé par les employés de l'entreprise Louis Vuitton et le sera de plus en plus dans l'avenir du fait de l'augmentation prévue des



effectifs. Un arrangement a donc été trouvé entre la municipalité et l'entreprise Vuitton. Cette dernière financera le marquage et la commune le balayage préalable. Un devis pour le balayage a été accepté auprès de l'entreprise VEOLIA Grandjouan pour un montant de 127, 50 €.

**Goûter du CCAS :** Compte tenu de la situation sanitaire liée à la Covid-19, les élus et les membres du Centre Communal d'Action Sociale ont décidé d'annuler le goûter du CCAS initialement prévu le samedi 5 décembre 2020. Celui-ci sera reporté au printemps 2021. Vous serez informés de la date retenue lors d'un prochain compte-rendu municipal.

## VIE ASSOCIATIVE

**Associations :** Plusieurs associations ont demandé des locations des salles communales pour les reprises d'activités ou pour des réunions. Compte tenu de la situation sanitaire, le conseil municipal a décidé de ne pas louer les salles communales avant le 1<sup>er</sup> novembre. Un point concernant ces demandes sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal qui aura lieu le 28 octobre 2020.

**Bibliothèque :** La bibliothèque peut accueillir à nouveau les enfants accompagnés de leurs parents dans le respect des gestes barrières. Le nombre des personnes admises est limité à 5. Afin de préserver ce service, les bénévoles remercient les lecteurs de se conformer strictement aux consignes qui leur seront données. **Rappel des horaires d'ouverture : dimanche de 10h à 12h**

## INFOS DIVERSES

**La Joséphine :** Le parcours de la Joséphine proposé par la commune de La Merlatière est téléchargeable sur le site internet de la Mairie ; il est également disponible version papier en Mairie. N'oubliez pas de partager vos photos sur les réseaux sociaux avec le **#jesuisjosephine**. Vous pouvez également envoyer vos plus jolis clichés par mail à [contact@la-meraltiere.fr](mailto:contact@la-meraltiere.fr). Bonne marche/course à toutes !

**INSEE :** L'INSEE organise une enquête sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages du 28 septembre 2020 au 31 décembre 2020. Cette enquête permet de comprendre de quelle façon se constitue et se transmet le patrimoine en interrogeant les ménages sur leur histoire personnelle. Elle vise ainsi à décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels possédés par les ménages, ainsi que leurs emprunts. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions, par avance, du bon accueil que vous lui réserverez.

**Entreprise RCC Electronique :** Victime de son succès, l'entreprise RCC Electronique se trouve déjà trop à l'étroit dans les locaux de l'ancienne mairie ! Elle va du coup bientôt quitter notre commune pour s'installer dans un plus grand atelier à Saint Fulgent. La Municipalité regrette bien évidemment le départ de Julien Nedelka et de son équipe mais conserve intacte la satisfaction d'avoir accompagné un jeune entrepreneur dans la création et le développement de son entreprise. M. Nedelka est propriétaire des locaux depuis le 28 mai 2018. Ceux-ci deviennent donc disponibles pour toute autre activité commerciale.

[www.la-merlatiere.fr](http://www.la-merlatiere.fr)

